



Droit administratif déclaration sacem

Par **dudu80**, le 17/11/2011 à 20:09

Bonjour,
Notre club cyclo projette l'organisation d'une soirée (repas dansant) privée.
Les participants seront les licenciés du club et leurs invités, aucune pub.
Devont nous faire une déclaration sacem.
Merci

Par **mimi493**, le 17/11/2011 à 20:10

oui